



**RÈGLEMENT DU JEU**  
**« LE GRAND JEU DU MOIS VIP »**  
**Valable du 24/02/2026 au 23/03/2026**

**ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La société **CARREFOUR HYPERMARCHÉS**, SAS au capital de 346.758.000 euros dont le siège social se situe ZAE Saint Guénault – 1 rue Jean Mermoz – 91002 EVRY et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 451 321 335 et la société **CSF**, SAS au capital de 100 347 710 euros, dont le siège social se situe ZI route de Paris - 14120 Mondeville et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 440 283 752 (ci-après dénommées ensemble la « **Société organisatrice** ») organise, pendant les heures d'ouvertures des hypermarchés Carrefour, des supermarchés Carrefour Market, Market et des magasins de Proximité Carrefour Contact, City et Express, participants (liste des magasins participants sur [carrefour.fr](http://carrefour.fr)), **un Jeu avec obligation d'achat**, intitulé « **LE GRAND JEU DU MOIS VIP** » du **24/02/2026 au 23/03/2026** (ci-après dénommé le « **Jeu** »).

**Le Jeu est accessible en magasin** dans les hypermarchés Carrefour, les supermarchés Carrefour Market et dans cent soixante-dix-neuf (179) magasins de Proximité équipés de bornes (liste des magasins en Annexe 1) du **24/02/2026 au 23/03/2026**. **Le Jeu sera également accessible sur l'Application Mobile Carrefour** du **24/02/2026 au 23/03/2026** pour les achats réalisés dans les hypermarchés Carrefour, les supermarchés Carrefour Market et Market et dans les magasins de Proximité (Carrefour Contact, Carrefour City et Carrefour Express) participants.

**ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

Ce Jeu est ouvert uniquement **aux personnes physiques majeures** résidant en France métropolitaine (Corse comprise) disposant d'une carte Club Carrefour, ou d'une Carte PASS (rattachée au compte de Fidélité Club Carrefour) et d'une adresse électronique personnelle valide (email) à laquelle elles pourront être contactées pour les besoins de la gestion du Jeu (ci-après le « **Participant** »).

Le Participant, **[pour accéder à sa partie de jeu sur l'application Carrefour](#)**, doit disposer d'un accès au réseau Internet et utiliser un des navigateurs internet suivants dont la fonctionnalité JavaScript aura été préalablement activée : Firefox 100+ Safari 15+, Microsoft Edge 100+, Chrome 100+. De même, les systèmes d'exploitation supportés sont : Windows 10, Mac OS 10.15+ (Catalina), iOS 14.4+, Android 10.0+. A défaut, la Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques rencontrés pour accéder à la campagne promotionnelle Firefox.

Ne peuvent pas participer au tirage au sort, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement à l'organisation du Jeu et détenant des informations leur permettant de se soustraire partiellement ou totalement au hasard régissant le présent Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives en ligne directe (y compris les concubins) vivant sous le même toit.

**Le nombre de parties de Jeu est plafonné à cinq (5) parties par session de jeu.**

Une nouvelle partie de jeu ne peut être obtenue qu'après avoir utilisé les parties déjà acquises.

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS**

Pour sa participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses coordonnées sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement, et que le numéro de carte de Fidélité renseigné soit correct.

S'il apparaît, après constitution du fichier du gagnant, qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant ces coordonnées par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées (votes automatisés notamment), utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse, qui tenteraient de modifier les dispositifs des Jeux proposés par des méthodes, combines, manœuvres et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu, seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

**De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses formulaires d'inscription.**

Seules seront prises en compte les participations sur le site. Aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

### **ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

**Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.**

**S'agissant d'un Jeu avec obligation d'achat, le Participant reconnaît expressément qu'il participe librement au Jeu et que l'achat effectué par ses soins dans le cadre des présentes n'est pas motivé par l'espérance du gain pouvant résulter de sa participation au Jeu.**

**Pour participer au Jeu via les bornes présentes dans les Magasins participants et/ou sur l'Application Mobile Carrefour,** le Participant doit être porteur d'une Carte Club Carrefour, et / ou Carte PASS et doit, du 24/02/2026 au 23/03/2026, pendant les horaires d'ouverture des magasins participants :

**1/ Dans un magasin participant, lors de son passage en caisse, présenter sa Carte Club Carrefour ou Carte PASS, et effectuer une transaction d'un montant égal ou supérieur à 15€.**

Un coupon d'information sur le jeu en cours pourra s'éditer (uniquement dans les magasins participants pourvus d'une borne). La présentation de sa Carte Club Carrefour ou le paiement via sa Carte PASS, ainsi que le montant minimum du panier sont deux (2) conditions qui donnent droit à une (1) partie de jeu sur la borne et à une (1) partie de jeu sur l'Application Carrefour.

Par conséquent, chaque transaction (dont le montant est supérieur ou égal à 15€) réalisée donne droit à une (1) partie de jeu sur la borne et une (1) partie de jeu sur l'Application.

## **2/ 1. Se rendre à la borne des magasins participants**

A/ Scanner :

- Le coupon remis en caisse pour les porteurs de la carte PASS ;
- La carte Club Carrefour ou le coupon remis en caisse pour les porteurs de la carte Club Carrefour

Le Participant, titulaire de la carte PASS, peut également scanner sa carte Club Carrefour utilisée lors de ses achats s'il ne souhaite pas utiliser le coupon ou s'il ne l'a pas reçu en caisse pour des raisons techniques.

B/ Saisir son code cagnotte et son adresse e-mail (uniquement dans le cas où l'adresse mail n'est pas déjà connue par la Société organisatrice).

Si le Participant ignore son code cagnotte et/ou ne souhaite pas le saisir, il peut saisir sa date de naissance. Si la date de naissance du porteur de la carte Carrefour n'est pas connue par la Société organisatrice, le Participant pourra néanmoins accéder à la page de jeu, mais renonce alors aux tirages au sort.

*Le code cagnotte permet de sécuriser et d'utiliser la Cagnotte Fidélité. Il est composé de 4 chiffres et a été défini lors de la création de la Carte Carrefour ou Carte PASS du client. Il est possible de le créer ou de le modifier :*

- Sur l'application mobile Carrefour iOS ou Android dans l'onglet "Fidélité" ;
- Sur le site Internet [carrefour.fr](https://www.carrefour.fr); en cliquant sur "Modifier mon code cagnotte" ;
- À l'accueil des magasins Carrefour, Carrefour Market et Carrefour Contact ;
- En appelant le 0 980 980 007 (prix d'un appel local), touche \* et en tapant 1.

À noter : si la borne n'est pas connectée au wifi du magasin, le Jeu ne peut fonctionner correctement, car les transactions ne "remontent" pas dans l'outil. Si le Participant souhaite néanmoins accéder à la page de jeu pour jouer une (1) partie offerte, il renonce aux tirages au sort.

Dès que la borne sera connectée au wifi, le Participant pourra jouer ses parties acquises.

C/ Chaque partie débute par l'apparition d'une boîte qui s'ouvre :

- Si la mention **“Vous avez gagné”** apparaît, le Participant a remporté le lot mentionné à l'écran
- Si la mention **“Perdu”** apparaît, aucun gain n'a été gagné

Chaque ouverture de boîte inscrit automatiquement le Participant aux tirages au sort.

Les tirages au sort sont effectués le mercredi suivant la fin du jeu (comme stipulé à l'Article 5 du présent règlement). Ainsi, pour les participations enregistrées entre le mardi 24/02/2026 et le lundi 23/03/2026, les tirages au sort pour le 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> lot auront lieu le mercredi 25/03/2026 à 10h00 (heure française).

Le Participant peut obtenir des parties de jeu additionnelles directement sur la borne de jeu selon la modalité suivante :

- **Achat de carburant** : chaque transaction effectuée en station-service Carrefour permet au Participant de bénéficier d'une (1) partie supplémentaire

**Le cumul des parties sur borne est dans la limite de 5 par connexion au jeu.**

Exemple : le Participant, avant de se rendre sur la borne, a effectué 4 transactions supérieures ou égales à 15€ et fait 2 achats en station essence, il aura 5 parties à jouer.

## **2/ 2. Se rendre sur l'Application Carrefour**

A/ Le Participant se connecte à son compte Carrefour, rattache sa carte Club Carrefour ou sa carte PASS à son compte, puis clique sur l'encart du Jeu visible depuis l'application Carrefour.

B/ La page du jeu s'ouvre.

Pour lancer une partie le Participant clique sur "X boîte(s) à ouvrir". Une boîte s'ouvre et le Participant découvre immédiatement s'il a gagné un des lots mis en jeu. Si le Participant voit "**Félicitations ! Vous avez gagné...**", il remporte le lot qui s'affiche sur l'écran.

**Le Participant ayant une carte Club Carrefour a une (1) partie offerte par jour, le Participant ayant une carte PASS a deux (2) parties offertes par jour.**

Le Participant a la possibilité d'obtenir des parties de jeu additionnelles sur l'Application via les modes d'attribution suivants :

- Achats en magasin : une (1) partie supplémentaire est offerte pour tout achat d'un montant minimum de 15 € effectué dans un magasin. Cette attribution est conditionnée à la présentation de la carte Club Carrefour ou au règlement via une carte PASS lors du passage en caisse.
- Missions personnalisées : le Participant peut réaliser des « missions » au sein de l'Application. Chaque mission accomplie permet de remporter entre une (1) et cinq (5) parties, selon le barème spécifié pour chaque mission. Ces missions sont proposées au cours de quatre périodes hebdomadaires (du mardi au lundi inclus) :
  - Session 1 : du 24 février au 2 mars ;
  - Session 2 : du 3 au 9 mars ;
  - Session 3 : du 10 au 16 mars ;
  - Session 4 : du 17 au 23 mars. »
- Achat de carburant : chaque transaction effectuée en station-service Carrefour donne droit à une (1) partie supplémentaire.

Les parties gagnées grâce aux achats ainsi que les parties gagnées grâce aux missions se cumulent entre elles, tandis que **les parties offertes ne se cumulent pas.**

C/ Une fois la partie jouée, le Participant est automatiquement inscrit aux tirages au sort.

Les tirages au sort sont effectués le mercredi suivant la fin du jeu (comme stipulé à l'Article 5 du présent règlement). Ainsi, pour les participations enregistrées entre le mardi 24/02/2026 et le lundi 23/03/2026, les tirages au sort pour le 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> lot auront lieu le mercredi 25/03/2026 à 10h00 (heure française).

## **ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

**Il y a au total un million quatre-cent-quatre-vingt-six-mille cent-quatre-vingt-dix-huit (1 486 198) gagnants.** Aucune liste des gagnants ne sera communiquée par téléphone ou par écrit.

- **Pour les lots de 1 à 9**, les gagnants seront désignés par un processus aléatoire de gain instantané (dit « instants gagnants »). Le Participant sera désigné gagnant si son numéro de partie correspond à un « instant gagnant ». Un instant gagnant est défini par une date et une heure précises auxquelles une dotation est mise en jeu.
- **Pour le 10<sup>ème</sup> lot**, est désigné gagnant tout Participant figurant parmi les 2 000 premiers ayant ouvert un total de 15 boîtes au cours de l'une des périodes hebdomadaires suivantes (du mardi au lundi inclus) :
  - Session 1 : du 24 février au 2 mars ;
  - Session 2 : du 3 au 9 mars ;
  - Session 3 : du 10 au 16 mars ;
  - Session 4 : du 17 au 23 mars.
- **Pour les lots 11 et 12**, les gagnants seront désignés par un tirage au sort réalisé par un programme informatique déterminant le gagnant de façon aléatoire, sans intervention humaine.

La date du tirage au sort est le 25/03/2026 à 10h00, heure française, pour les participations au Jeu enregistrées entre le 24/02/2026 et le 23/03/2026.

## **ARTICLE 6 : DOTATIONS**

**Il y a, au total, un million quatre-cent-quatre-vingt-six-mille cent-quatre-vingt-dix-huit (1 486 198) lots mis en jeu, répartis comme suit :**

### **1/ Détail des lots spécifiquement mis en jeu dans le cadre des “instants gagnants” sur les bornes des Hypermarchés, Supermarchés et magasins de Proximité participants et sur l’Application**

- **Le « 1er lot »** : un crédit Fidélité d’une valeur commerciale d’un euro (1 €)

Le crédit est ajouté automatiquement à la cagnotte Club Carrefour et visible dans l’historique de la cagnotte sous 48h.

Il y a, au total, un million deux-cent-quarante-sept-mille cinq-cent-quarante-sept (1 247 547) « 1er lot » à gagner sur bornes.

Il y a, au total, cent-quatre-vingt-onze-mille-cent-vingt (191 120) « 1er lot » à gagner sur l’application.

Il y a donc, au total, un-million-quatre-cent-trente-huit-mille-six-cent-soixante-sept (1 438 667) « 1er lot » à gagner sur le jeu.

- **Le « 2<sup>ème</sup> lot »** : un crédit Fidélité d’une valeur commerciale de deux euros (2 €)

Le crédit est ajouté automatiquement à la cagnotte Club Carrefour et visible dans l’historique de la cagnotte sous 48h.

Il y a, au total, vingt-et-un-mille sept-cent-quarante (21 740) « 2<sup>ème</sup> lot » à gagner sur bornes.

Il y a, au total, quatre-mille-six-cent-soixante-quinze (4 675) « 2<sup>ème</sup> lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, vingt-six-mille quatre-cent-quinze (26 415) « 2<sup>ème</sup> lot » à gagner sur le jeu.

- **Le « 3<sup>ème</sup> lot » :** un crédit Fidélité d'une valeur commerciale de trois euros (3 €)

Le crédit est ajouté automatiquement à la cagnotte Club Carrefour et visible dans l'historique de la cagnotte sous 48h.

Il y a, au total, neuf-mille-cinq-cent-quatre-vingt-quatre (9 584) « 3<sup>ème</sup> lot » à gagner sur bornes.

Il y a, au total, deux-mille-quatre-vingt-trois (2 083) « 3<sup>ème</sup> lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, onze-mille-six-cent-soixante-sept (11 667) « 3<sup>ème</sup> lot » à gagner sur le jeu.

- **Le « 4<sup>ème</sup> lot » :** désigné par “Une e-carte cadeaux Carrefour” d'une valeur commerciale de cinq euros (5 €).”

**Valable jusqu'au 16/08/2026** dans plus de 2 900 magasins Carrefour, Carrefour Market, Market et de nombreux magasins de proximité (Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Express et Carrefour Montagne) sous enseigne du Groupe Carrefour (hors carburant). [Voir liste des magasins participants ici](#)

Aucun échange, ni remboursement monétaire, ne sera accepté.

Il y a, au total, mille-cinquante-deux (1 052) « 4<sup>ème</sup> lot » à gagner sur bornes.

Il y a, au total, deux-cent-trente-et-un (231) « 4<sup>ème</sup> lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, mille-deux-cent-quatre-vingt-trois (1 283) « 4<sup>ème</sup> lot » à gagner sur le jeu.

- **Le « 5<sup>ème</sup> lot » :** désigné par “Une e-carte cadeaux Carrefour” d'une valeur commerciale de cinquante euros (50 €).”

**Valable jusqu'à 1 an** après la date d'activation dans plus de 2 900 magasins Carrefour, Carrefour Market, Market et de nombreux magasins de proximité (Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Express et Carrefour Montagne) sous enseigne du Groupe Carrefour (hors carburant). [Voir liste des magasins participants ici](#)

Aucun échange, ni remboursement monétaire, ne sera accepté.

Il y a, au total, vingt-neuf (29) « 5<sup>ème</sup> lot » à gagner sur bornes.

Il y a, au total, six (6) « 5<sup>ème</sup> lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, trente-cinq (35) « 5<sup>ème</sup> lot » à gagner sur le jeu.

- **Le « 6<sup>ème</sup> lot » :** désigné par “Une e-carte cadeaux Carrefour” d'une valeur commerciale de cent

euros (100 €).”

Valable jusqu'à 1 an après la date d'activation dans plus de 2 900 magasins Carrefour, Carrefour Market, Market et de nombreux magasins de proximité (Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Express et Carrefour Montagne) sous enseigne du Groupe Carrefour (hors carburant).  
[Voir liste des magasins participants ici](#)

Aucun échange, ni remboursement monétaire, ne sera accepté.

Il y a, au total, seize (16) « 6<sup>ème</sup> lot » à gagner sur bornes.

Il y a, au total, quatre (4) « 6<sup>ème</sup> lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, vingt (20) « 6<sup>ème</sup> lot » à gagner sur le jeu.

- **Le « 7<sup>ème</sup> lot » :** désigné par deux (2) “iPhone 17” d’une valeur unitaire de mille quatre cents euros (1 400€), prix public TTC conseillé en date du 23/12/2026.

Il y a, au total, un (1) « 7<sup>ème</sup> lot » à gagner sur bornes.

Il y a, au total, un (1) « 7<sup>ème</sup> lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, deux (2) « 7<sup>ème</sup> lot » à gagner sur le jeu.

- **Le « 8<sup>ème</sup> lot » :** désigné par deux (2) “1 an de course” d’une valeur unitaire de six mille euros (6 000,00€), prix public TTC.

Il y a, au total, un (1) « 8<sup>ème</sup> lot » à gagner sur bornes.

Il y a, au total, un (1) « 8<sup>ème</sup> lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, deux (2) « 8<sup>ème</sup> lot » à gagner sur le jeu.

- **Le « 9<sup>ème</sup> lot » :** désigné par “un pack de 2 places pour le Parc Astérix” d’une valeur unitaire commerciale de minimum de deux cent vingt euros (220,00€), prix public TTC.

Le pack **valable uniquement le samedi 30 mai 2026 à compter de 19h** comprend :

- 2 billets d'entrée au parc=
- 2 Filomatix (coupe-files)
- 2 bons banquets qui sont envoyés sous format de carte cadeau
- 1 bon parking au tarif unique de 20€

Il y a, au total, quatre-vingt-deux (82) « 9<sup>ème</sup> lot » à gagner sur bornes.

Il y a, au total, dix-huit (18) « 9<sup>ème</sup> lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, cent (100) « 9<sup>ème</sup> lot » à gagner sur le jeu.

**2/ Détail du lot attribué aux 2 000 premiers Participants ayant ouvert un total de 15 boîtes au cours d'une session hebdomadaire (du mardi au lundi inclus).**

- **Le « 10<sup>ème</sup> lot » :** un crédit Fidélité d'une valeur commerciale d'un euro (1 €)

Le crédit est ajouté automatiquement à la cagnotte Club Carrefour et visible dans l'historique de la cagnotte sous 48h.

Il y a donc, au total, huit-mille (8 000) « 10<sup>ème</sup> lot » à gagner sur le jeu.

**3/ Détail des lots à gagner en tirage au sort sur les bornes des Hypermarchés, Supermarchés et magasins de Proximité participants et sur l'Application**

- **Le « 11<sup>ème</sup> lot » :** désigné par cinq "2 places pour un événement en loge à Bercy" d'une valeur de sept cent euros (700 €), prix public TTC.

Il y a, au total, trois (3) « 11<sup>ème</sup> lot » à gagner sur bornes.

Il y a, au total, deux (2) « 11<sup>ème</sup> lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, cinq (5) « 11<sup>ème</sup> lot » à gagner sur le jeu.

- **Le « 12<sup>ème</sup> lot » :** désigné par deux (2) "Voyage en hôtel 5 étoiles" d'une valeur unitaire de dix milles euros (10 000,00€), prix public TTC.

Un séjour Carrefour Voyages d'une valeur commerciale maximale de 10000€ TTC pour 2 personnes. Le client gagnant organisera son voyage comme il le souhaite parmi les produits vendus par Carrefour Voyages et sous réserve de disponibilités au moment de la réservation. Les lots ne comprennent pas les assurances et taxes locales.

La réservation doit être effectuée au plus tard le **30/06/2026** pour un départ au plus tard **31/12/2026**.

Il y a, au total, un (1) « 12<sup>ème</sup> lot » à gagner sur bornes.

Il y a, au total, un (1) « 12<sup>ème</sup> lot » à gagner sur l'application.

Il y a donc, au total, deux (2) « 12<sup>ème</sup> lot » à gagner sur le jeu.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part de la Société organisatrice à aucune remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas aux gagnants de garantie commerciale sur les lots mis en jeu et remportés par ces derniers.

Enfin, pour l'ensemble des lots, la Société organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres valeurs équivalentes, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.



## **ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS**

### **1/ Remise des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> lots :**

Les montants (en euros) correspondant aux gains sont ajoutés automatiquement à la cagnotte Club Carrefour et visible dans l'historique de la cagnotte du client sous 48h.

### **2/ Remise des 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> lots**

Les montants (en euros) correspondant aux gains sont communiqués à chaque gagnant dans un email de la Société organisatrice, confirmant leur gain. Chaque e-carte cadeau Carrefour sera envoyée par mail au plus tard le 10/04/2026. Il est recommandé aux gagnants de surveiller la réception de cet email dans la boîte de réception déclarée lors du jeu, ainsi que dans les spams où les emails peuvent parfois être déroutés par les opérateurs de téléphonie. Les emails contenant les e-cartes cadeau seront envoyés par l'adresse [noreply@notif.pro.carrefour.fr](mailto:noreply@notif.pro.carrefour.fr)

### **3/ Remise du 7<sup>ème</sup> lot**

- Si le 7<sup>ème</sup> lot a été gagné sur la borne, le gagnant recevra un email lui confirmant qu'il a remporté le lot. Dans cet email, le gagnant sera cordialement invité à partager ses coordonnées pour organiser la livraison de son lot.
- Si le 7<sup>ème</sup> lot a été gagné sur l'Application, le gagnant sera invité, juste après que le gain se soit affiché à l'écran, à compléter directement ses coordonnées.

Dans le cas où le(s) gagnant(s) ne partage(nt) pas leurs coordonnées ou que celles communiquées sont incomplètes, la hotline se réserve le droit de le contacter pour obtenir les informations manquantes et ainsi assurer la livraison. Les gagnants ont jusqu'au 06/04/2026 inclus pour fournir à la Société organisatrice les éléments nécessaires à la réception de leur gain. Passé ce délai, la dotation appartiendra à Carrefour.

### **3/ Remise des 8<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> lots**

Les gagnants des 8<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> lots recevront un email de la Société organisatrice leur indiquant qu'ils ont remporté le lot. Ils seront par la suite contactés par les équipes de la Société organisatrice au plus tard le 06/04/2026 pour l'organisation de la remise du lot.

### **4/ Remise du 9<sup>ème</sup> lots**

Les gagnants du 9<sup>ème</sup> lot seront informés de leur gain par un e-mail de la Société organisatrice, lequel précisera les modalités de délivrance de la dotation.

La remise des prix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Par voie électronique (e-mail) : les billets, les accès coupe-file et les bons de restauration.
- Par voie postale : le pass parking.

**L'expédition de ces éléments interviendra dans un délai de 15 jours suivant la clôture de l'opération (fixée au 23 mars 2026).**

Enfin, pour l'ensemble des lots, les dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part des Gagnants. Elles sont strictement personnelles et nominatives de telle sorte qu'elles ne peuvent être cédées ni vendues à un tiers quel qu'il soit ; elles ne pourront en aucun cas faire l'objet, de la

part de la Société organisatrice, d'un échange ou d'une remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

## **ARTICLE 8 : DONNÉES PERSONNELLES**

Pour participer au Jeu, les Participants doivent obligatoirement fournir certaines informations personnelles les concernant (EXEMPLES : civilité, nom, prénom, numéro de téléphone, adresse électronique). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de cette participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations. Elles seront conservées pour cette finalité pendant la durée nécessaire à cette finalité, soit pendant la durée du jeu plus 6 mois.

Ces données sont destinées à la Société Organisatrice qui se réserve le droit de les faire traiter par un sous-traitant ou partenaire répondant aux exigences légales relatives aux données personnelles, notamment quant à leur localisation et sécurité.

Les données personnelles ne pourront être transmises à des tiers pour des finalités commerciales qu'avec l'accord exprès du Participant.

Conformément à la réglementation sur les données personnelles, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant la Société Organisatrice à l'adresse :

**Carrefour Service clients - Droit sur les Données personnelles**  
**35 rue Pierre et Dominique Ponchardier, Espace Fauriel, CS 60337,**  
**42015 Saint Etienne Cedex 2**

En indiquant son nom, prénom, e-mail et adresse. Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande.

Le Participant peut également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

## **ARTICLE 9 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si le ou les sites Internet nécessaires au Jeu étaient momentanément indisponibles ;
- Si le Jeu ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues, entraînant une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui amènerait la Société organisatrice à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité, de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations en carte-cadeaux, dès lors que les gagnants en auront pris possession.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

**Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront déposés chez l'huissier en charge du Jeu.**

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

## **ARTICLE 10 : RÈGLEMENT**

### **10.1. Dépôt et consultation**

Le présent règlement est déposé chez **SCP Papillon Lesueur, Huissiers de Justice associés**, 11, Boulevard de l'Europe, BP 160, 91 005 Évry Cedex.

Il peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse : sur le site <https://www.carrefour.fr/> ou adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre ses coordonnées) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze (15) jours calendaires à compter de la fin de l'opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

**SERVICE CLIENT CARREFOUR**

**1 rue Jean Mermoz z.a.e saint-guénault  
91002 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX**

**10.2. Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement sur le site Internet [www.carrefour.fr](http://www.carrefour.fr) ou à l'adresse du Jeu par simple demande écrite envoyée **avant le 30 mars 2026 (cachet de la poste faisant foi)**, à :

**SERVICE CLIENT CARREFOUR**

**1 rue Jean Mermoz z.a.e saint-guénault  
91002 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX**

**10.3. Réclamation**

Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées à l'adresse suivante :

**SERVICE CLIENT CARREFOUR**

**1 rue Jean Mermoz z.a.e saint-guénault  
91002 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX**

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant :

- la dotation remportée par le gagnant ;
- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone) ;
- le numéro de la carte fidélité utilisée pour le Jeu ;
- l'objet de sa réclamation.

**ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

La loi applicable du présent règlement est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.

**Annexe 1 - Liste des magasins équipés ou non équipés de bornes**

**Les magasins de Proximité (Carrefour City, Carrefour Contact, Carrefour Express et Carrefour Montagne) équipés de bornes :**

|                                       |                                       |                                         |
|---------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|
| CARREFOUR CONTACT NANCY -JEANNE D'ARC | CARREFOUR CONTACT HONDSCHOOTE<br>-CDG | CARREFOUR CONTACT<br>ST-MARTIN-LA-PALLU |
|---------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|

|                                           |                                           |                                           |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| CARREFOUR CONTACT ALLEVARD<br>MONTOUVRARD | CARREFOUR CONTACT GONDREVILLE<br>-BERGERI | CARREFOUR CONTACT ST CHEF EN DAUP         |
| CARREFOUR CITY ORLEANS -GRENIER A S       | CARREFOUR CONTACT NAILLOUX<br>-COCAGNE    | CARREFOUR CONTACT SAINT SAUVEUR           |
| CARREFOUR CONTACT DUNKERQUE<br>-VANMAIRIS | CARREFOUR CITY AJACCIO -DEL<br>PELLEGR    | CARREFOUR CONTACT TALANT<br>-LIBERATION   |
| CARREFOUR CONTACT CIREY S/VEZOUZE -PAR    | CARREFOUR CITY PAU -ALSACE<br>LORRAINE    | CARREFOUR CONTACT FLEURBAIX<br>-GLATTIGNI |
| CARREFOUR CONTACT NANCY -KELLER           | CARREFOUR CONTACT<br>MOTHE-SAINT-HERAY    | CARREFOUR CONTACT FRESNES WOEVRE          |
| CARREFOUR CONTACT TRELON -CLEMENCEAU      | CARREFOUR CONTACT JUSSAC -PLAINE          | CARREFOUR CITY ST-CYPRIEN -MAR            |
| CARREFOUR CONTACT MAING -BANTEGNIES       | CARREFOUR CONTACT RONCHAMP<br>-PLAIN      | CARREFOUR CONTACT LAVALETTE -LE<br>GOUTAL |
| CARREFOUR CONTACT ARAMON -DE GAULLE       | CARREFOUR CONTACT<br>ST-CEZAIRE-S/SIAGNE  | CARREFOUR EXPRESS ALBI -DE GAULLE         |
| CARREFOUR CONTACT BRAY DUNES -WALLYN      | CARREFOUR CONTACT POEY-DE-LESCAR          | CARREFOUR CONTACT BAZANCOURT<br>-JAURES   |
| CARREFOUR CONTACT MONTFORT EN<br>CHALOSSE | CARREFOUR CONTACT<br>BLAINVILLE-SUR-L'EAU | CARREFOUR CONTACT AGDE -ISLES<br>AMERIQUE |
| CARREFOUR CONTACT HUCQUELIERS -LONGEVI    | CARREFOUR EXPRESS FALCK GARE              | CARREFOUR CONTACT<br>VILLENEUVE-L'ARCHEVE |
| CARREFOUR CONTACT ST GERMAIN DU PUCH      | CARREFOUR CITY LILLE -FG DE ROUBAIX       | CARREFOUR EXPRESS MONDEVILLE<br>-CHAPRON  |
| CARREFOUR CONTACT CASSEL -MAHIEU          | CARREFOUR EXPRESS<br>PARAY-LE-MONIAL-HUGO | CARREFOUR CITY TOULOUSE -MATABIAU         |
| CARREFOUR CONTACT BEAUMETZ LES LOGES      | CARREFOUR EXPRESS PAMIER                  | CARREFOUR CITY TOULOUSE -METZ             |
| CARREFOUR CONTACT FERE CHAMPENOISE        | CARREFOUR CITY NICE -VILLERMONT           | CARREFOUR CONTACT THEROUANNE<br>-BRUNEAU  |
| CARREFOUR CONTACT CHATEAU PORCIEN         | CARREFOUR CITY ST OMER -ARRAS             | CARREFOUR CONTACT ST MAURICE<br>S/MOSELLE |
| CARREFOUR CONTACT HULLUCH                 | CARREFOUR CITY BORDEAUX<br>-BALGUERIE     | CARREFOUR CONTACT CAUDAN -VEIL            |
| CARREFOUR CONTACT BUCEY-LES-GY -VESOUL    | CARREFOUR CITY HAZEBROUCK -DE<br>GAULL    | CARREFOUR CITY TOURS -ROYER               |
| CARREFOUR CONTACT SAINS DU NORD           | CARREFOUR CITY NESLE                      | CARREFOUR CITY BERCK -IMPERATRICE         |
| CARREFOUR CONTACT LE BOIS PLAGE EN RE     | CARREFOUR CONTACT<br>THIAUCOURT-REGNIEVIL | CARREFOUR CONTACT CUXAC-D'AUDE<br>-RODE   |
| CARREFOUR CONTACT MAROEUIL -NEUVILLE      | CARREFOUR EXPRESS ATHIS MONS -18<br>AVRIL | CARREFOUR EXPRESS AUTERIVE -BUISSON       |
| CARREFOUR CONTACT FRESNE ST MAMES         | CARREFOUR CITY PONT A<br>MOUSSON-DUROC    | CARREFOUR CITY TOURS -GIRAUDAU            |
| CARREFOUR CONTACT VAUDES                  | CARREFOUR EXPRESS ST QUENTIN<br>-KENNEDY  | CARREFOUR EXPRESS<br>CAUMONT-SUR-DURANCE  |
| CARREFOUR CONTACT ST AGREVE               | CARREFOUR CITY TOULOUSE -BERNARD          | CARREFOUR CONTACT CHAMPLITTE<br>-LANGRES  |
| CARREFOUR CONTACT BUCQUOY -DIERVILL 62    | CARREFOUR CITY ARMENTIERES -LILLE         | CARREFOUR CITY BOURG-EN-BRESSE -ALS       |
| CARREFOUR CONTACT ARLEUX -ALLENDE         | CARREFOUR CITY MENTON -COURBET            | CARREFOUR CONTACT HERMIERES -PLACE        |
| CARREFOUR CONTACT ECOURT ST QUENTIN       | CARREFOUR EXPRESS VILLEDIEU LES<br>POELES | CARREFOUR CITY TARBES -FOCH               |
| CARREFOUR CONTACT L'HERBERGEMENT          | CARREFOUR CITY LIMOGES<br>-MAUVENDIERE    | CARREFOUR CONTACT OLTINGUE<br>-PRINCIP.58 |
| CARREFOUR CONTACT LACANAU -BAUDOUX        | CARREFOUR CONTACT LOCOAL MENDON<br>-OCEAN | CARREFOUR CITY BORMES-LES-MIMOSAS         |
| CARREFOUR CONTACT RISCLE -PARADE          | CARREFOUR CITY AMIENS -FUSCIEN            | CARREFOUR CITY GRAGNAGUE -ECOLE           |
| CARREFOUR CONTACT VENDAYS-MONTALIVET      | CARREFOUR EXPRESS MONSWILLER<br>-HAUTE    | CARREFOUR CONTACT BLAMONT<br>-COMBOTTES   |
| CARREFOUR CONTACT CLAIRAC                 | CARREFOUR CITY STRASBOURG -LAUTH<br>38    | CARREFOUR CITY TARBES -BREYER             |
| CARREFOUR CONTACT CENAC                   | CARREFOUR CITY STRASBOURG -GEILER         | CARREFOUR CITY TOULOUSE -ST MICH 55       |
| CARREFOUR CONTACT CARCANS -BORDEAUX       | CARREFOUR CITY STRASBOURG<br>-MITTELHA    | CARREFOUR CITY CAP D'AGDE -SERGENTS       |
| CARREFOUR CONTACT PARGNY S/SAULX -JMON    | CARREFOUR CONTACT HOERDT                  | CARREFOUR CITY VILLENAVE D'ORN            |
| CARREFOUR CITY PARIS -VAUGIRARD 293       | CARREFOUR CONTACT SARRE-UNION<br>-FOCH    | CARREFOUR CITY<br>MARSEILLE-FLAMMARION    |
| CARREFOUR EXPRESS PONT-SUR-YONNE -CHAT    | CARREFOUR CONTACT WINGEN S/MODER          | CARREFOUR CITY BORDEAUX -GRUET            |

|                                           |                                           |                                           |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| CARREFOUR CONTACT<br>BOURGTHEROULDE-INFRE | CARREFOUR CONTACT BASTIA<br>-IMPERIALE    | CARREFOUR CITY BAZET -BORDEAUX            |
| CARREFOUR CITY BREST -SIAM                | CARREFOUR CONTACT CHABRIGNAC<br>-LASCHAMP | CARREFOUR CONTACT ESTAGEL -MARBIGO        |
| CARREFOUR CONTACT GRACAY -PARADIS         | CARREFOUR CONTACT ST ANTONIN<br>NVAL-FONT | CARREFOUR CONTACT LANDIRAS                |
| CARREFOUR CITY LES SABLES -BRIAND         | CARREFOUR CITY WAMBRECHIES<br>-LECLERC    | CARREFOUR CONTACT LONGAGES<br>-LAVERNOSE  |
| CARREFOUR CONTACT AIGUEBELLE -GRDE RUE    | CARREFOUR CITY GRANVILLE<br>-DEMAISONS    | CARREFOUR CONTACT LAMONZIE<br>-EYGADOUX   |
| CARREFOUR CONTACT ST QUENTIN LA POTERI    | CARREFOUR CONTACT POTIGNY -LA<br>GLACIERE | CARREFOUR CONTACT LAVENTIE -ROBERT<br>PAR |
| CARREFOUR CONTACT BLAGNAC -PASTEUR        | CARREFOUR CONTACT BOUXIERES AUX<br>DAMES  | CARREFOUR CITY FURIANI -5 MAI             |
| CARREFOUR CONTACT DESVRES -11 NOVEMBRE    | CARREFOUR CONTACT CHATILLON/SEINE<br>-HER | CARREFOUR CITY REMIREMONT-DE<br>GAULLE    |
| CARREFOUR CONTACT FAUQUEMBERGUES<br>-HUGU | CARREFOUR CONTACT<br>VERRIERES-LE-BUISSON | CARREFOUR CITY REMIREMONT-DE<br>GAULLE    |
| CARREFOUR CONTACT LANDRETHUN LE NORD      | CARREFOUR CONTACT AURIGNAC<br>-COURMATOU  | CARREFOUR CITY ELNE -VOLTAIRE             |
| CARREFOUR CONTACT ARZACQ-ARRAZIGUET       | CARREFOUR EXPRESS BAR-LE-DUC -STE<br>CAT  | CARREFOUR CITY ST CYPRIEN -DESNOYER       |
| CARREFOUR CONTACT LOOS -LALO              | CARREFOUR CONTACT ABSCON -ZOLA            | CARREFOUR CONTACT FRESNES -PASTEUR        |
| CARREFOUR CONTACT MARCHIENNES             | CARREFOUR CONTACT DOURGES -FAURE          | CARREFOUR CONTACT WISSOUS                 |
| CARREFOUR CONTACT MONS-EN-PEVELE -ST J    | CARREFOUR CONTACT HARNES<br>-FUSILLES     | CARREFOUR CONTACT CHAMPIGNY/M<br>-RODIN   |
| CARREFOUR CONTACT SANTES -COEUR JOYEUX    | CARREFOUR CONTACT LE SOLER<br>-EUGENIE    | CARREFOUR CITY VITRY S/SEINE -145         |
| CARREFOUR CONTACT ESCAUDAIN -GAMBETTA     | CARREFOUR CONTACT RICHARDMENIL            |                                           |
| CARREFOUR CONTACT SENE                    | CARREFOUR CITY ANGERS -PASTEUR            |                                           |
| CARREFOUR CONTACT THENON -LIBERATION      | CARREFOUR CONTACT SAINT-JUSTIN<br>-VILLAR |                                           |
| CARREFOUR CONTACT VALMONT -BELLAVOINE     | CARREFOUR CONTACT CHAURAY<br>-TILLEULS    |                                           |
| CARREFOUR CONTACT FORTSCHWIHR             | CARREFOUR CONTACT ALBAN                   |                                           |
| CARREFOUR CITY BRIANCON -PETSCHÉ          | CARREFOUR CITY MONTPELLIER<br>-JUSTICE    |                                           |
| CARREFOUR CONTACT LIEUREY                 | CARREFOUR CONTACT POMAREZ<br>-LANDAISE    |                                           |

### Liste des magasins Carrefour Market et Carrefour Hypermarché non équipés de bornes :

|                                      |
|--------------------------------------|
| CARREFOUR ARGENTEUIL                 |
| CARREFOUR AMPHION                    |
| CARREFOUR MARKET DE BONS EN CHABLAIS |